

COMITÉ SYNDICAL
du 18 février 2020

L'an deux mille vingt, le 18 février, à 8h00, les membres du Syndicat mixte ouvert Forum métropolitain du Grand Paris, régulièrement et individuellement convoqués par le Président, le 11 février 2020, se sont réunis au nombre de 33 présents et représentés et peuvent délibérer valablement, dans les locaux du Forum métropolitain du Grand Paris, sous la présidence de Monsieur Vincent JEANBRUN.

Présents :

Jacques CHAUSSAT - AULNAY-SOUS-BOIS, Marie-Claire FARGEOT - BALLAINVILLIERS, Eric CESARI-COURBEVOIE, Stéphane OLIVIER - GUYANCOURT, Philippe KNUSSMAN - ISSY-LES-MOULINEAUX, Jacques GODRON - JUVISY-SUR-ORGE, Daniel GUIRAUD - LES LILAS, Vincent JEANBRUN - L'HAY-LES-ROSES, Patrick JARRY - NANTERRE, François MARTINACHE - NEUILLY-PLAISANCE, Bernard GHANASSIA - PUTEAUX, Valérie MAYER-BLIMONT - SANTENY, Jean-Louis TESTUD - SURESNES, Jean-Noël MOISSET - CA ROISSY PAYS DE FRANCE, Daniel GUIRAUD - EPT EST ENSEMBLE, Eric CESARI - METROPOLE DU GRAND PARIS, Michel LEPRETRE - EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE, Bernard GHANASSIA - SIPPAREC, Jean-Jacques GUILLET - SIGEIF.

Excusés :

Michel GERCHINOVITZ - ALFORTVILLE, Jean-Yves SENANT - ANTONY, Christian METAIRIE-ARCUEIL, Marie-Hélène AMIABLE - BAGNEUX, Tony DI MARTINO - BAGNOLET, Anne GBIORCZYK - BAILLY-ROMAINVILLIERS, Anne PELLETIER-LE-BARBIER - BIEVRES, Stéphane DE PAOLI - BOBIGNY, Patrick DOUET - BONNEUIL-SUR-MARNE, Pierre-Christophe BAGUET - BOULOGNE-BILLANCOURT, Patrick DONATH - BOURG-LA-REINE, Jean-Pierre SPILBAUER - BRY-SUR-MARNE, Jean-François VIGIER - BURES-SUR-YVETTE, Yann DUBOSC - BUSSY-SAINT-GEORGES, Hélène DE COMARMOND - CACHAN, Christophe DELRIEU - CARRIERES-SOUS-POISSY, Christian FAUTRE - CHAMPIGNY-SUR-MARNE, Hervé GICQUEL - CHARENTON-LE-PONT, Jean-Jacques BARNAUX - CHENNEVIERES-SUR-MARNE, Jean-Didier BERGER - CLAMART, Brice RABASTE - CHELLES, Didier GUILLAUME - CHOISY-LE-ROI, Laurent CATHALA - CRETEIL, Ludovic TORO - COUBRON, André VEYSSIERE - DUGNY, Marc ANTAO - ENGHEN-LES-BAINS, Marie CHAVANON - FRESNES, Jean-Philippe GAUTRAIS - FONTENAY-SOUS-BOIS, Daniel LEVEL - FOURQUEUX, Michel TEULET - GAGNY, Jeanne BECART - GARCHES, Jean-Pierre BLAZY - GONESSE, Patrice LECLERC - GENNEVILLIERS, Patricia TORDJMAN - GENTILLY, Philippe BOUYSSOU - IVRY-SUR-SEINE, Olivier DOSNE - JOINVILLE-LE-PONT, Laurent BARON - LE PRE SAINT-GERVAIS, Mohamed GNABALI - L'ÎLE-SAINT-DENIS, Olivier CAPITANIO - MAISONS-ALFORT, Charlotte BLANDIOT-FARIDE - MITRY-MORY, Jean-Noël CARPENTIER - MONTIGNY-LES-CORMEILLES, Christine JANODET - ORLY, Marie-Christine SEGUI - ORMESSON-SUR-MARNE, Jean-Paul FAURE-SOULET - LA QUEUE-EN-BRIE, Philippe JUVIN - LA GARENNE-COLOMBES, Thierry MEIGNEN - LE BLANC-MESNIL, Jean-Marc NICOLLE - LE KREMLIN-BICÊTRE, Christel ROYER - LE PERREUX-SUR-MARNE, Philippe PEMEZEC - LE PLESSIS-ROBINSON, Didier DOUSSET - LE PLESSIS-TREVISE, Véronique COTE-MILLARD - LES CLAYES-SOUS-BOIS, François GARAY - LES MUREAUX, Pauline TESSIER - L'ETANG-LA-VILLE, Sophie DESCHIENS - LEVALLOIS-PERRET, Françoise LECOUFFLE - LIMEIL-BREVANNES, François PELLETANT - LINAS, Daniel GODART - LOUVECIENNES, Alain SCHUMACHER - MONTFERMEIL, Jacqueline BELHOMME - MALAKOFF, Yves THOREAU - MANDRES-LES-ROSES, Cyril NAUTH - MANTES-LA-VILLE, Dominique LAFON - MAREUILLE-MARNOY, Jean-Yves PERROT - MARLY-LE-ROI, Christiane BARDY-WEISS - MARNES-LA-COQUETTE, Stéphane BESSAC -

Accusé de réception en préfecture

075-200020675-20200218-

RMSP 20200409

Date de réception préfecture :

MONTREUIL, Etienne LENGEREAU – MONTRouGE, Yvan FEMEL – NOISEAU, Thomas FRANCESCHINI – NOISY-LE-SEC, Jacques JP MARTIN – NOGENT-SUR-MARNE, David ROS – ORSAY, Claude CAPILLON – ROSNY-SOUS-BOIS, Christian CAMBON – SAINT-MAURICE, Anne HIDALGO – PARIS RP, Georges URLACHER – PERIGNY-SUR-YERRES, Michel FOURCADE – PIERREFITTE-SUR-SEINE, Patrick OLLIER – RUEIL-MALMAISON, Éric BERDOATI – SAINT-CLOUD, Laurent RUSSIER – SAINT-DENIS, Patrick BEAUDOUIN – SAINT-MANDE, William DELANNOY – SAINT-OUEN, Patrick HADDAD – SARCELLES, Pierre FOND – SARTROUVILLE, Stéphane BLANCHET – SEVRAN, Grégoire de la RONCIERE – SEVRES, Azzéidine TAÏBI – STAINS, Michel CAZAUBON – THIAIS, François ASENSI – TREMBLAY-EN-FRANCE, Françoise BAUD – VALENTON, Thierry DEBARRY – VILLECRESNES, Sylvie ALTMAN – VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Denis BADRE – VILLE D'AVRAY, Franck LE BOHELLEC – VILLEJUIF, Jean-Claude KENNEDY – VITRY-SUR-SEINE, Pierre-Christophe BAGUET – EPT GRAND PARIS SEINE OUEST, Laurent CATHALA – EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR, Frédéric MOLOSSI – EPTB SEINE GRANDS LACS, Christian FAVIER – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, Stéphane TROUSSEL – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS, Valérie PECRESSE – CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, François DUROVRAY – CA PARIS SACLAY, Éric BRAIVE – CA CŒUR D'ESSONNE AGGOMERATION, Luc STREAHIANO – CA PLAINE VALLEE, Jean-Didier BERGER – EPT VALLEE SUD GRAND PARIS, Jacques KOSSOWSKI – EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, Michel BISSON – CA GRAND PARIS SUD, Jacques KOSSOWSKI – SIFUREP, Bélaïde BEDREDDINE – SIAAP, Hervé MARSEILLE – SYCTOM, Patrick BRAOUEZEC – EPT PLAINE COMMUNE, Jacques JP MARTIN – EPT PARIS EST MARNE&BOIS, Colin CHRISTIAN – SEDIF.

Ont donné pouvoir :

Sylvine THOMASSIN – BONDY, Jean-Pierre SCHOSTECK – CHÂTILLON, Jean-Jacques GUILLET – CHAVILLE, Stéphanie DAUMIN – CHEVILLY-LARUE, Olivier KLEIN – CLICHY-SOUS-BOIS, Laurent VASTEL – FONTENAY-AUX-ROSES, Alexandre JOLY – HOUILLES, Yannick HOPPE – LE BOURGET, Denis LARGHERO – MEUDON, Philippe LAURENT – SCEAUX, Bernard GAUDUCHEAU – VANVES, François Guy TREBULLE – VERRIERES-LE-BUISSON, Carinne JUSTE – VILLETANEUSE, Charlotte LIBERT-ALBANEL – VINCENNES.

Monsieur Eric CESARI, représentant la commune de Courbevoie, a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
075-200020675-20200218-
FMGP202004-DE
Date de réception préfecture :

Objet : Budget primitif 2020.

Le titre III des statuts du *Forum métropolitain du Grand Paris* présente les dispositions financières et comptables du syndicat. L'article 12 précise que « *Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses des services pour lesquels le syndicat est constitué. Les budgets annuels du syndicat doivent être approuvés par le Comité syndical à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés* ».

Conformément au Débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2019, le Budget primitif 2020 est construit selon le cadre présenté ci-après.

Les trois dernières réunions de nos instances ont permis d'identifier les limites structurelles d'un budget en baisse depuis 2016.

Une partie de cette baisse est due à une volonté de diminuer certaines cotisations et de rationaliser progressivement les dépenses du syndicat mixte, notamment la masse salariale, les subventions aux agences et le recours à des prestations extérieures.

Une autre partie de cette baisse est subie. Due notamment aux retraits de 5 départements et aux diminutions successives des cotisations d'abord de la Région, puis cette année de Paris dans une moindre mesure. Ces pertes progressives ont accéléré et amplifié les mesures d'économie et de gestion contrainte.

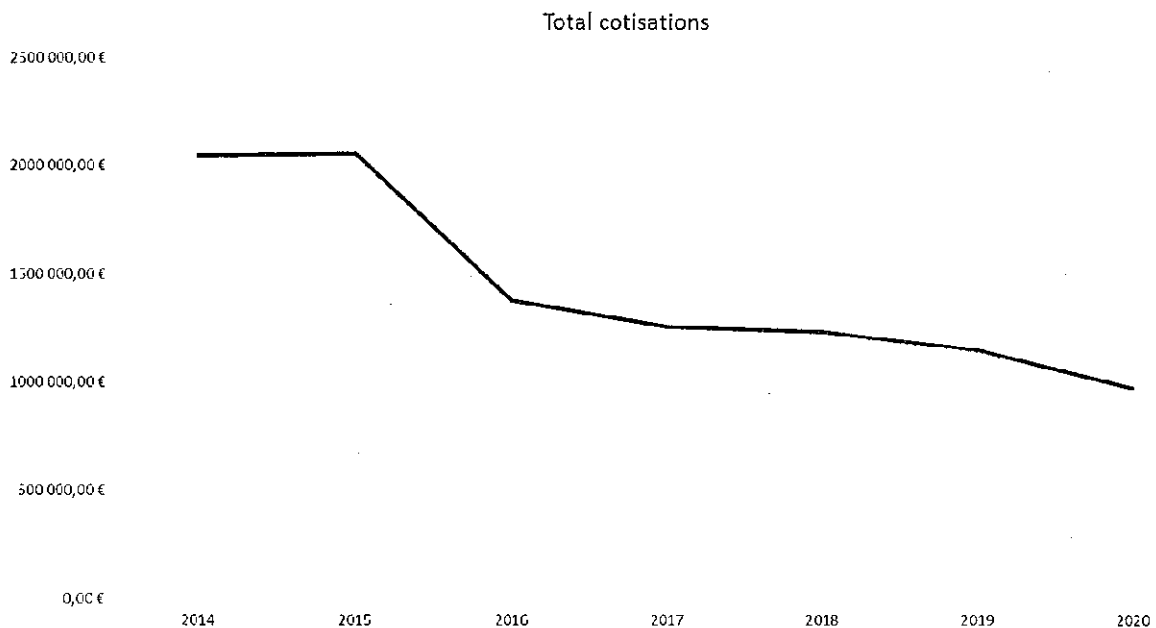
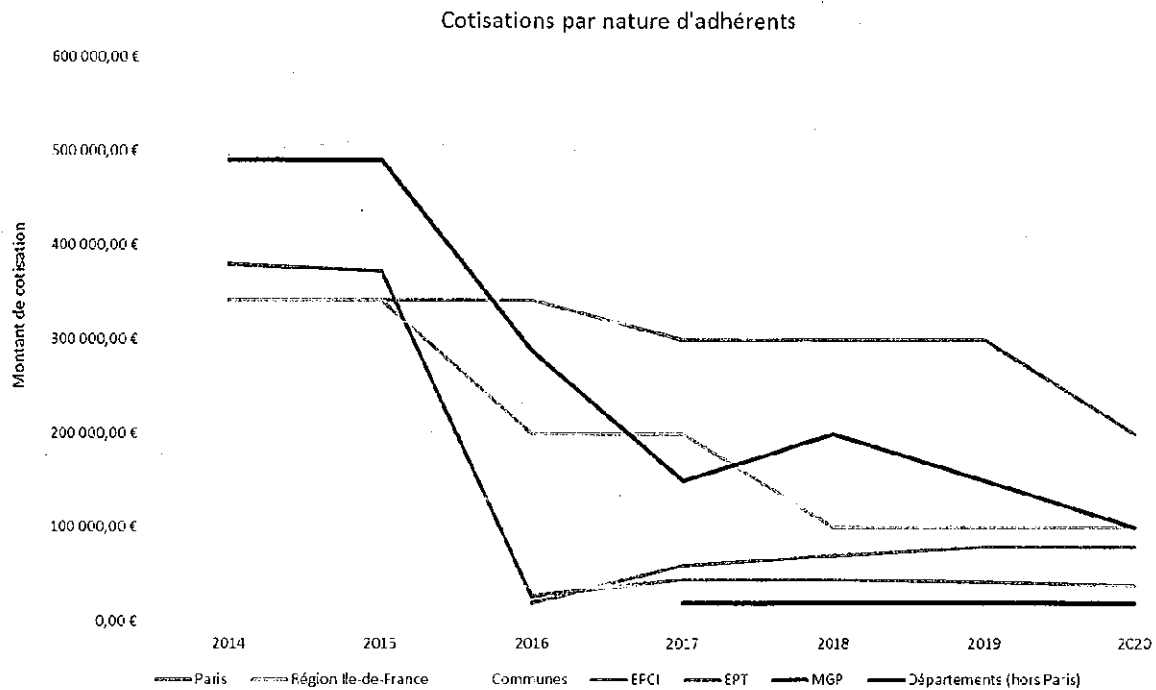
Pour autant ces phénomènes sont identifiés et anticipés, et la gestion rigoureuse du syndicat mixte a permis jusqu'à ce jour d'y faire face tout en maintenant un haut niveau d'études et d'actions.

Evolution des recettes de cotisation budgétées par le syndicat mixte, par nature de collectivités, depuis 2014

Collèges	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Paris	341 805,00 €	341 805,00 €	341 805,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €
Région Ile-de-France	341 805,00 €	341 805,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Communes	496 392,00 €	512 278,00 €	505 749,00 €	484 831,00 €	451 913,00 €	414 370,00 €	393 525,00 €
EPCI	380 402,00 €	372 869,00 €	27 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	42 000,00 €	39 000,00 €
EPT			20 000,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
MGP				20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Départements (hors Paris)	490 798,00 €	490 798,00 €	287 468,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €
Grands syndicats urbains					46 000,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €
Total cotisations	2 051 202,00 €	2 059 555,00 €	1 382 022,00 €	1 259 831,00 €	1 232 913,00 €	1 152 370,00 €	978 525,00 €
report à nouveau n-1	240 971,69 €	401 406,96 €	559 457,70 €	308 439,63 €	179 130,14 €	170 120,72 €	115 381,12 €
Total cotisations + report	2 292 173,69 €	2 460 961,96 €	1 941 479,70 €	1 568 270,63 €	1 412 043,14 €	1 322 490,72 €	1 093 906,12 €

Il est à noter que les recettes du syndicat ont baissé de 59,64% depuis le BP 2015.

Accusé de réception en préfecture
075-200020675-20200218-
FMGP202004-DE
Date de réception préfecture :



La période électorale actuelle prolonge de fait le mandat des instances sortantes et empêche toute restructuration et projection de son action à travers une feuille de route telle qu'habituellement adoptée en début d'année. Le budget prévisionnel 2020 proposé en conséquence ne permet pas en l'état, au syndicat mixte, de porter les études, bilans et actions pour lequel il sera utile aux collectivités.

Plus en détail, et en dehors des opérations financières de solde de la Consultation internationale « Routes du futur du Grand Paris » qui impactent encore le montage budgétaire de façon ponctuelle, les nouvelles baisses de cotisations impliquent les mesures suivantes :

- Maintien à l'identique du budget de masse salariale.
- Légère hausse mécanique des frais de fonctionnement de la structure qui ont déjà été progressivement baissés à un niveau incompressible.
- Légère hausse mécanique et incompressible des frais immobiliers.

structure qui ont déjà été
Accusé de réception en préfecture
075-200020675-20200218-
FMGP202004-DE
Date de réception préfecture :

- Baisse drastique des dépenses de communication, réduites au maintien des outils actuels, à la réalisation du Rapport d'activité 2019 et d'éventuels documents de présentation à destination des futurs exécutifs renouvelés. La participation au salon des maires d'Ile-de-France n'est pas garantie.
- Réduction de moitié des subventions attribuables aux agences d'urbanisme (APUR et Institut Paris Région) pour un seul maintien au rang de partenaire. Toute autre recours à ces agences, qui serait préalablement décidé et formulé dans une feuille de route au printemps, devra donc faire l'objet d'une décision modificatrice du budget. Maintien de l'adhésion à Décider ensemble.
- Absence d'enveloppe budgétaire pour toute étude ou action nécessitant apports ou expertises extérieurs (mobilités, analyse institutionnelle poussée, finances locales...). Dans la même logique que pour les agences, toute action ou tout projet décidé au printemps, après la période électorale et sous la conduite d'instances renouvelées, devront être assortis du vote de la décision modificatrice du budget.

Le BP 2020 ainsi présenté est donc un budget d'attente, qui réduit la marge d'action du syndicat mixte à ses ressources propres dans la période électorale. Les décisions quant au devenir du syndicat mixte, le renouvellement de ses instances, l'ambition et les moyens qui lui seront donnés, devront être prises au printemps.

Car en cas de maintien de l'institution, le seuil budgétaire atteint aujourd'hui appelle des décisions structurelles pour l'avenir. Il est notamment identifié que la forte dépendance du syndicat aux cotisations communales (hors Paris), soit environ 40% de ces recettes, est devenu illogique au regard des études, débats et actions que le Forum mène et qui touchent plutôt les strates de l'intercommunalité, de la Métropole, des départements et de la Région. L'effritement progressif des cotisations de ces communes doit amener à une refonte structurelle.

En l'occurrence, le budget prévisionnel 2020 du *Forum métropolitain du Grand Paris* présente une reconduction systématique de la cotisation de chaque membre par rapport à l'exercice précédent (sauf Paris). Il est amputé des cotisations des quatre communes, de l'EPCI et du département retirés en 2019.

Ainsi, il vous est proposé ce qui suit :

Recettes :

- Investissement :

Les recettes prévues, d'un montant de **67 933.77 €**, comprennent :

- a. Le résultat affecté de la capacité de financement constaté à la clôture de l'exercice 2019 :
40 809.72 €
- b. Le FCTVA : 2 704.05€
- c. Les amortissements : 24 420 €
- d. S'y ajoutent 298 € sur le 28157 en recette et dépense d'ordre qui n'avaient été enregistrés sur l'exercice 2019. Nous les inscrivons donc pour y remédier.

- Fonctionnement :

Le résultat 2019 repris en report à nouveau est de **115 381.12 €**.

Depuis le vote du dernier budget en 2019, quatre nouvelles communes, un EPCI et un Département ont voté leur retrait du syndicat mixte cette année et la Ville de Paris la baisse du montant de sa cotisation. Les recettes de cotisations prévues ont donc baissé de 162 533 €.

Accusé de réception en préfecture
075-200020675-20200218-
FMGP202004-DE
Date de réception préfecture :

Le montant total des cotisations s'établit donc à **978 525€** sur la base de la liste des collectivités et établissements publics adhérents à ce jour, conformément au tableau joint.

De plus, une recette d'ordre est inscrite à hauteur de **23 357.01 €** en neutralisation partielle de la dotation aux amortissements calculée, conformément aux dispositions de l'article L. 5722-4 du code général des collectivités territoriales, dans la mesure où les amortissements correspondants excèdent le besoin de financement des investissements envisagés.

Les recettes de fonctionnement s'établissent donc à 1 116 965,13 €

Dépenses :

- Investissement :

Il est proposé d'inscrire **15 000 €** pour l'acquisition de nouveaux logiciels et la mise en conformité du logiciel budgétaire dans le cadre de la migration de l'infrastructure informatique, **15 000 €** sur diverses immobilisations, et **800 €** pour l'actualisation du dépôt de garantie des locaux. À cela s'ajoutent, à hauteur de **14 074.76 €**, les restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2019.

Il est possible que les dépenses en investissement ne soient pas à cette hauteur pour l'exercice : l'excédent ferait donc l'objet de l'utilisation la plus appropriée en 2021.

- Fonctionnement :

La ventilation de ce budget au titre des dépenses est, de manière prévisionnelle, la suivante :

- Les dépenses de **personnel**, proposées à **500 000 €**
- Les **frais de fonctionnement de la structure** (hors immobilier,) sont estimés à **181 765.13 €**. Cette enveloppe comprend notamment le recours à aux prestations effectuées par convention avec le CIG, l'infrastructure informatique, les locations mobilières, la maintenance, les frais divers d'administration, les frais de télécommunication, de fournitures... ;
- Les **dépenses immobilières** sont évaluées pour **250 000 €**, dont **203 000€** de loyer proprement dit, **45 000 €** de charges diverses et **2 000 €** pour la convention EIRP avec le CIG ;
- Les dépenses de **communication** (prestations extérieures, outils de communication, publications, actions de communication, participation éventuelle au salon de l'AMIF) sont estimées à **74 000 €**.
- Pour les **partenariats** traditionnels la somme de **106 000 €** en subvention à l'APUR, à l'Institut Paris Région et à Décider Ensemble ;
- Les **autres charges courantes** (frais bancaires et financiers, charges exceptionnelles, dépenses imprévues et autres charges de gestion courante) sont évaluées à **5 200 €** ;

Soit à l'équilibre, des dépenses de fonctionnement qui s'établissent à **1 116 965,13 €**.

En dépenses d'ordre est inscrit un montant de **24 420 €** au titre des dotations aux amortissement qui fait cependant l'objet d'une neutralisation (cf. plus haut).

Accusé de réception en préfecture
075-200020675-20200218-
FMGP202004-DE
Date de réception préfecture :

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 13 février 2017 du Préfet de Région, Préfet de Paris, autorisant la modification des statuts du syndicat mixte ouvert d'études ;

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert d'études *Forum métropolitain du Grand Paris* ;

Vu le projet de Budget Primitif 2019,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Adopte par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, le Budget Primitif du syndicat mixte pour l'exercice 2020, présenté ci-joint par Monsieur le Président.

Article 2 : Autorise le Président à émettre les titres et les mandats correspondants :

- Au budget du Forum métropolitain du Grand Paris.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Comité Syndical.

Le Président

